

Surpopulation carcérale

En finir au plus tôt... pour éviter d'autres maux

Il apparaît clairement, en observant les chiffres des statistiques pénales du Conseil de l'Europe, que la surpopulation dans les établissements pénitentiaires d'Europe est un phénomène pratiquement généralisé.

Si en 2006, le Luxembourg et l'Allemagne étaient tout juste à la limite avec une densité carcérale de respectivement 96,7 et de 98,7 par 100 places il n'en allait pas de même pour la France et la Belgique qui atteignaient respectivement des taux de 114,8 et de 117,9.

A en croire d'autres sources, le taux moyen de surpopulation en Europe est de 102%. Dans les maisons d'arrêt françaises il atteindrait même 140 %, environ deux tiers (63 %) des établissements pénitentiaires sont en surpopulation, et 7 % d'entre eux atteignent une densité de 200%. Au 1^{er} décembre 2008, il y avait 63.619 détenus pour 50.963 places.

Or, cette surpopulation est à l'origine de très nombreux problèmes qui rendent souvent les conditions de détention totalement insupportables.

En effet, qui dit surpopulation dit moins d'hygiène, plus de promiscuité, moins d'activités et donc plus de temps de cellule. Tout ceci contribue à favoriser les tensions entre les détenus, avec un contrôle toujours plus réduit, du fait qu'il y a toujours plus de détenus par gardien. La surpopulation ré-

duit également les possibilités d'accès au service médical et à l'assistance psychologique. Est-ce un hasard si, en France, où ce phénomène atteint des proportions alarmantes, le nombre de suicides en prison est en constante progression: 95 en 2006, 97 en 2007, 118 l'année dernière et 37 depuis le début de l'année.

Pour combattre ce malaise certains détenus suivent des traitements médicamenteux et d'autres ont recours à... la drogue. L'observatoire européen des drogues et des toxicomanies déclare qu'il existe une surreprésentation des toxicomanes dans les prisons européennes, »oscillant entre un tiers ou moins (en Bulgarie, en Hongrie et en Roumanie), plus de 50% dans la plupart des études et jusqu'à 84 % dans une prison de femmes en Angleterre et au Pays de Galles». Une situation tout à fait incroyable et inacceptable.

Interpellé par un député sur le cas du jeune homme de 20 ans que l'on a retrouvé mort dans sa cellule du Centre pénitentiaire de Luxembourg (CPL), le 4 mars dernier, et où certains organes de presses insinuaient que la mort pourrait être due à une overdose, le ministre de la Justice, Luc Frieden, a déclaré, en date du 17 mars, que les résultats de l'enquête toxicologique n'étaient pas encore connus.

(Suite page 12)

MËTTWOCH, DEN 1. ABRËLL 2009

En finir au plus tôt... pour éviter d'autres maux

(Suite de la page 3)

Logiquement interrogé par le député sur ce qui est fait pour empêcher l'entrée de la drogue à Schrassig, le ministre a fait savoir que l'administration pénitentiaire travaille en étroite collaboration avec la police judiciaire et fait aussi régulièrement appel à la brigade canine, et que d'autre part, un nouveau détecteur de stupéfiants est en voie d'acquisition.

Il rappelle qu'aucun cas de décès par overdose n'a été signalé depuis un an. Durant cette même période, 197 personnes ont intégré le CPL pour trafic de drogue, et 0,5gr d'héroïne, 22,8gr de haschisch et 26,4gr de marijuana ont été saisis dans l'enceinte de la prison.

Il est indispensable d'en finir au plus tôt avec la surpopulation carcérale. Il faudrait faire comme en Italie qui avait, en 2003, un taux de 130%, qui

a été ramené à 87% en 2006, en votant une loi pour faire sortir au plus tôt 20 000 personnes, qui ont été placées sous contrôle judiciaire.

Un centre pénitentiaire, qui devrait avoir pour but de priver une personne de liberté et de la préparer à sa réinsertion ne peut, en aucun cas, à cause de ses conditions de détention, se convertir en un centre de torture d'où certains décident de s'évader en se suicidant.

I.P.I

Zeitung vom
Lëtzeburger Vollek